

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 26/04/1937 la circulation aérienne (arrêté de promulgation du 26 avril 1937).

n° 26/04/1937 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 décembre 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1944, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'avis relatif à la circulation aérienne, inséré au Journal officiel de la République française du 28 mars 1937

Vu la circulaire ministérielle n° 6304 du 13 avril 1937 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'avis susvisé relatif à la circulation aérienne.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.